

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)	M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)	M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)	M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)	Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel	M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)	M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda	
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth	
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne	
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max	

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Plan Garonne - Parc aux Angéliques - Phase 1 - Participation de la
Communauté Urbaine de Bordeaux**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la requalification et la reconquête des territoires liés aux fleuves Garonne et Dordogne, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en œuvre un plan d'actions cohérent et fédérateur à travers un schéma validé par le Conseil de Communauté, en juin 2000, dénommé « Plan Garonne ».

Devant les difficultés de sa mise en œuvre, la Communauté Urbaine a décidé de redonner une nouvelle dynamique à ce programme en adoptant, par délibération n° 2003/0698 du 19 septembre 2003, un plan de relance 2003-2006 sous la forme d'un plan d'actions opérationnelles répondant aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : être en relation directe ou fonctionnelle avec le fleuve (ports de plaisance, haltes nautiques, pontons, maison du fleuve, transports fluviaux...) ;
- Objectif 2 : favoriser sa découverte ou sa réappropriation par la population (cheminements, belvédères, bâtiments remarquables...) ;
- Objectif 3 : mettre en valeur le fleuve et les espaces naturels liés (berges, marais, zones protégées ou d'expansion des crues...).

Par lettre en date du 18 décembre 2007, la Ville de Bordeaux nous a informé qu'elle entendait procéder à l'aménagement du Parc aux Angéliques – Phase 1 – afin de constituer un parc paysager en bord de Garonne.

Cette phase 1, dont le coût est évalué à 898.310,10 € HT, est réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale, à la Bastide, entre la Garonne et les quais de Queyries et de Brazza.

Elle vise à répondre à différents enjeux :

- à l'échelle de l'agglomération bordelaise, en constituant un parc de niveau d'agglomération, afin de structurer et organiser le développement urbain futur ;
- doter ce quartier d'un système d'espaces de proximité connectés aux quartiers limitrophes et offrant un meilleur cadre de vie.

L'objectif du projet est de restituer, par une graduation progressive, les végétaux de la frange alluviale près du fleuve et d'essences indigènes plus proches des pieds des coteaux (chêne, érable, charme).

Les travaux, objet de cette phase 1, concernent une parcelle en bord de Garonne à côté de la Petite Gironde :

- voirie, assainissement et maçonnerie,
- aménagement paysager,
- éclairage.

De tels équipements favorisent l'attractivité du fleuve, son accessibilité et mettent en valeur, par les plantations et les éclairages publics, la perception globale des bords de fleuve depuis les espaces limitrophes ainsi que de la rive opposée.

Il apparaît que cette opération s'inscrit effectivement dans les équipements dont la réalisation et le financement sont prévus par les délibérations susvisées relatives à l'adoption du schéma d'orientations et aux modalités d'interventions communautaires, et en particulier, à celles du plan de relance du « Plan Garonne » et à l'objectif 3 « Mettre en valeur le fleuve et les espaces naturels liés ». Cette délibération fixe la participation communautaire à 20 % du montant HT des travaux, celle-ci étant plafonnée à 76.225,00 €.

Dans ces conditions, il s'avère possible d'apporter une aide sous la forme d'un fond de concours au titre de l'article L 5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des subventions d'équipement peuvent être versées entre la Communauté Urbaine et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total de la subvention d'équipement ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de la subvention d'équipement" (Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales).

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera, conformément à la délibération du 29 juin 2000, sous forme d'un fonds de concours plafonné à 76.225,00 € ; l'estimation pour les travaux s'élevant à 898.310,10 € HT.

Elle ne pourra être réévaluée à la hausse ; elle sera, par contre, ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au prévisionnel.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération – phase 1 –			
Dépenses		Recettes	
Voirie, assainissement et maçonnerie	115.018,00 €	Union Européenne / FEDER	251.526,83 €
		Conseil Régional d'Aquitaine	179.662,02 €
		Conseil Général de la Gironde	179.662,02 €
Aménagements paysagers	714.673,10 €	Communauté Urbaine de Bordeaux / Plan Garonne	76.225,00 €
Éclairage	68.619,00 €	Ville de Bordeaux	211.234,23 €
TOTAL	898.310,10 €	TOTAL	898.310,10 €

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours : chapitre 204, article 20414, fonction 414, programme HE 00, CRB D400.

En conséquence, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider de participer au financement de l'extension du Parc aux Angéliques – Phase 1 – présenté par la Ville de Bordeaux, sous forme d'un versement de fonds de concours à hauteur de 76.225,00 €, conformément à la délibération n° 2003/0698 du Conseil de Communauté du 19 septembre 2003.
- Autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 13 JUIN 2008

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. Serge LAMAISSON